

BPJEPS

Animateur « LOISIRS TOUS PUBLICS »

Sous réserve d'autorisation d'ouverture par la DRDJSCS de Normandie

PLACES CONSEIL REGIONAL CALENDRIER PREVISIONNEL

DATES

Di 07 décembre 2020
Au 19 novembre 2021

LIEU

Évreux

SÉLECTIONS

04 Novembre 2020

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS

21 Octobre 2020

DURÉE

900 heures :
600h aux CEMEA
300h minimum en structure professionnelle.

FRAIS DE DOSSIER :

25€ pour les D.E

CONTACTS

CEMEA DE NORMANDIE
33 route de Darnétal
76000 - Rouen
02.32.76.08.40
www.cemea-normandie.fr

LE BPJEPS

Le **B**revet **P**rofessionnel de la **J**eunesse, de l'**É**ducation **P**opulaire et du **S**port est un diplôme d'Etat homologué au niveau 4 délivré par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et la Cohésion Sociale (DRDJSCS) de Normandie. **N° RNCP : 28557**

OBJECTIFS

Cette formation vise à former un professionnel de l'animation, technicien de l'éducation populaire, capable de développer sur des territoires, des actions et des projets d'animation.

Il a la responsabilité d'une action éducative qui s'inscrit dans le projet de la structure.

Il peut **diriger** un accueil collectif de mineurs (**ACM**).

LES UNITÉS CAPITALISABLES

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC3 : Conduire une action d'animation dans le champ du « loisirs tous publics » et de direction d'accueil collectif de mineurs (ACM)

UC4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du « Loisirs Tous Publics ».

LES + DE CETTE FORMATION

Le BPJEPS LTP permet de diriger des Accueils Collectifs de Mineurs.

Le rythme de l'alternance

Elle permet de se présenter au concours d'animateur au sein de la Fonction Publique Territoriale.

Une relation continue entre stagiaire, structure professionnelle et CEMEA

CONDITIONS D'ENTRÉE EN FORMATION

■ Déposer un dossier d'inscription complet

(à retirer dans nos bureaux ou à télécharger sur notre site internet : www.cemea-normandie.fr)

■ Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :

- « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1)
- « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS)
- « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité
- « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité
- « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité
- « certificat de sauveteur secouriste du travail (STT) » en cours de validité.

■ Être titulaire d'un des diplômes suivants :

- BAFA
- CPJEPS
- CQP Animateur Périscolaire
- BAFD
- BAC PRO « service de proximité et vie locale »
- BAC PRO agricole
- BP délivré par le ministère de l'agriculture
- BPJEPS (toute spécialité),

Ou être capable de justifier d'une expérience minimale de 200 heures d'animation auprès d'un groupe, au moyen d'une attestation délivrée par une ou des structures d'accueil.

■ Réussir les tests de sélection d'entrée en formation

(entretien et écrit)

■ Avoir une structure professionnelle pour l'entrée en formation

EMPLOI

Les activités s'exercent dans le cadre de structures relevant du secteur public (collectivités territoriales et établissements publics) ou du secteur privé (associations,...), ainsi que dans une moindre mesure sous statut de travailleur indépendant.

Le secteur associatif et la fonction publique territoriale sont les employeurs principaux des animateurs loisirs tous publics.



Pour les CEMEA, exercer les métiers de l'animation, c'est :

- Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations.
- Soutenir la transformation des dynamiques de territoire.
- Favoriser le développement des liens sociaux.
- Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes.
- Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs pratiques, leurs représentations.
- Agir pour le développement des pratiques culturelles de tous.
- Participer à une éducation critique aux médias et à l'information.
- Sensibiliser les personnes au « vivre ensemble » et à l'interculturalité.
- Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative.
- ...

Notre conception de la formation :

- La formation est un besoin et un droit tout au long de la vie professionnelle.
- La formation est un espace de rencontre de publics différents et de confrontation d'idées et de pratiques.
- L'entrée en formation est indépendante de la possession scolaires ou universitaires.
- La formation prend en compte les parcours des personnes; c'est un facteur de promotion sociale.
- La laïcité est une de nos références et de nos pratiques.
- La formation est un lieu du développement culturel.
- La formation est un lieu de valorisation de la dimension politique.